Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 21 Rabiia I 1445
6 Octobre 2023

N° 116

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2298**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2298**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2300**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2305**
Homologation de résolutions **2306**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2306**
Avis aux créanciers **2311**
Convocations
Sociétés anonymes **2314**
Sociétés à responsabilité limitée **2316**
Autres sociétés **2316**
Actes Administratifs
Avis au public **2317**
Divers
Avis au public **2318**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société

Nom de l'entreprise : Société Communautaire Régionale spas du Midwest

Son capital de souscription : 20 000 000 de dinars (vingt mille dinars)

Adresse prévue de la société : Kasserine - Sebiba, quartier Chabbi

L'objet de l'entreprise : l'objet de cette entreprise communautaire régionale concerne le domaine industriel (investissement en matériaux de construction et miniers dans l'état de Kasserine) à travers

1) Rechercher

2) Extraction et exploitation

3) transformation et valorisation.

Par ailleurs, l'entreprise communautaire régionale peut réaliser toute activité visant à faire progresser les participants

La durée de l'entreprise est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet d'accord constitutif : 10 août 2023 sous le n°7 au Tribunal de Première Instance de Kasserine

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire, et le montant devant être payé Immédiatement : 100 actions, avec un rendement de 20 000 000 de dinars.

La valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et de l'épargne dans le cas où la société communautaire réalise des bénéfices nets à la fin de chaque exercice comptable : 15 % sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% du capital de l'entreprise, et 20% est affecté à des activités sociales, culturelles et environnementales, le reste des bénéfices peut être distribué dans la limite d'un pourcentage qui n'excède pas 35% par décision de l'assemblée générale, et ce qui dépasse est utilisé pour développer les activités et le développement de l'entreprise au niveau local et régional.

L'établissement bancaire dans lequel seront déposés les fonds générés par la souscription : la Société Banque Tunisienne, succursale de Kasserine 5910600023133061578801.

La période ouverte de souscription s'étend du 15 octobre 2023 au 30 octobre 2023, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de la période susvisée.

Fondateurs :

Abdel Samad Al-Karibi, demeurant à Jedliynne Kasserine

Ali Al-Balili, demeurant à Sbiba Kasserine

Ayman Al-Bazouzi, demeurant à Sbiba Kasserine

Fathi Al-Khalafi, demeurant à sbiba Kasserine

Ezedine Khadrawi, demeurant à sbiba Kasserine.

2023402364SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Groupement Interprofessionnel des Légumes

Siège social : 37, Avenue Taieb Mhiri - 1002 Tunis - Belvédère

Capital : 20 000.000 MD

MF : 30504 M

En vertu du P.V de la réunion du Conseil d'Administration de G.I.L en date du 23/8/23, déposé à la Recette des Finances, rue d'Autriche - Tunis. reçu n°M064291 enregistrement n°23704174 en date du 30/8/2023, et dépôt d'une copie du P.V au registre national des entreprises sous le n°2023158383 en date du 7/9/2023 et décide ce qui suit :

- Directrice Générale du G.I.L.

- Nomination de Mme Souad Mettiti

2023402370SANB2

Mise à jour des statuts de la société

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 14 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia en date du 5/5/2023 sous le n°23703316 quittance n°M060192 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 11/9/2023 sous le n°2023159268, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé comme suit :

Mise à jour des statuts de la société : Articles 17, 27, 37 et 44 de la loi n°47/2019 du 29/5/2019, relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

2023402371SANB2

Désignation d'un nouvel Administrateur Indépendant

Désignation de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Renouvellement du mandat des Administrateurs

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Avril 2023, enregistré à la Recette des Finances

de la Charguia en date du 5/5/2023 sous le n°23703315 quittance n°M060191 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 10/5/2023 sous le n°2023116596. L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé comme suit :

- Désignation d'un nouvel Administrateur Indépendant

- Désignation de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

2023402372SANB2

Nomination d'un Président du Conseil d'Administration

BH LEASING

(Ex Modern Leasing)

(Filiale de Groupe BH BANK)

S.A au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Rue Zohra Feiza - Immeuble BH ASSURANCE Centre Urbain Nord - Tunis Mahrajène 1082

Identifiant unique : 0587756X

En vertu du PV du Conseil d'Administration du 10 Mai 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia en date du 18/5/2023 sous le n°23803722 quittance n°M064347 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 4/9/2023 sous le n°2023157272, le Conseil d'Administration a décidé comme suit :

Nomination Monsieur Wajdi Koubaa en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat.

2023402373SANB2

LA CINQUIEME SAISON (LCS)

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Amen Boubaira, 3ème étage, Rue du Lac Windermere, 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 0036174Q

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26/5/2023 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 27/7/2023 sous En°23706044 Qn°M0076811.

L'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de la société TUNISIE AUDIT ET CONSEIL pour les exercices 2023-2024-2025.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 25/8/2023 sous identifiant unique n°0036174Q et dossier n°2023150555.

2023402386SANB2

LA CINQUIEME SAISON (LCS)

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Amen Bouhaira, 3ème étage, Rue du Lac Windermere, 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0036174Q

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 27/02/2023 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 20/4/2023 sous En°23703137 Qn°M048954

L'assemblée a renouvelé les mandats de M.Tarek Bouchamaoui, la société SANLUCAR FRUITS SL, représentée par son représentant permanant M.Stephan Rotzer, la société Shares Co.RH&SL SERVICES SARL, représentée par son représentant permanant M.Jorge Peris Olmos et la société Tunisian Agri Invest SARL, représentée par son représentant permanant M.Firas Saied, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

L'assemblée a renouvelé le mandat de la société TUNISIE AUDIT ET CONSEIL en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois années.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 27/02/2023 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 20/4/2023 sous En°23703138 Qn°M048961

Le conseil d'administration a renouvelé le mandat de M. Tarek Bouchamaoui en sa qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur et le mandat de M.Fernando Banon Izu en sa qualité de directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 22/5/2023 sous identifiant unique n°0036174Q et dossier n°2023119956.

2023402387SANB2

Assemblée générale extraordinaire

Liquidation de la société

MAGHREB INVEST SICAF

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 D

Siège social : 3, Rue du Niger 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°0492871B

M.F : 492871 BNM000

Par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Maghreb Invest Sicaf en date du 15/9/2023 enregistré à Tunis, à la Recette des finances Rue d'Autriche le 26/9/2023 Quittance n° M070451, Enregistrement n°23504630, une copie du présent procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°2023165736, en date du 4/10/2023, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution prématurée de la société Maghreb Invest Sicaf

- La désignation de Monsieur Mohamed Moncef Guitouni en tant que le liquidateur de la société.

2023402394SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Au sens des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

VITAL

Société anonyme

Au capital de 2.557.740 TND

Siège social : Avenue Abderrahmen El Bahri, Boumhel El Bassatine, Ben Arous, Tunisie

Identifiant Unique : 0748728N

Montant de l'augmentation de capital : Un montant en nominal de 551.140

Dinars pour porter le capital social de 2.557.740 Dinars à 3.108.880 Dinars, majore d'une prime d'émission globale de 12.841.562 Dinars.

Objet social : La fabrication d'aliments diététiques et de produits parapharmaceutiques et le conditionnement et l'emballage de produits parapharmaceutiques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 février 2023, a été enregistré à la recette des finances de Boumhel le 20 février 2023 sous le n°23700520, Quittance n°M013334, et a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 mars 2023 sous le n°AC02402023.

Actions nouvelles à souscrire : 55.114 Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 Dinars chacune, majorée d'une prime d'émission par action égale à 233 Dinars, soit un prix de souscription unitaire de 243 Dinars, à souscrire en numéraire et à libérer Intégralement en espèces.

Admission aux AG et droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

Répartition du résultat, du boni de liquidation et constitution des réserves : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des Frais et charges ainsi que des amortissements, majorés ou minorés des résultats reportés et ce, après déduction d'une fraction (5%) pour constituer la réserve légale. L'Assemblée Générale pourra distribuer le solde des bénéfices ou le reporter sur l'exercice suivant. Le boni de liquidation est réparti proportionnellement entre actionnaires.

Période de souscription : la date d'ouverture des souscriptions est fixée pour le 1er septembre 2023, sous réserve de la parution de la présente notice d'Information au JORT avant cette date et à défaut, à partir de la date de sa parution au JORT, et la date de clôture est fixée pour le 28 février 2024, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription de 100% du montant de l'augmentation avant cette date.

Versement des fonds : Les fonds seront versés sur un compte bancaire ouvert dans les livres d'ATTIJARI BANK sous le numéro 04 135 217 0082759861 50.

Convocation de l'AGE : L'AGE a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales.

2023402395SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CORIOLIS CONSULTING SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

I.U : 0752592V

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 20/9/2023 enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis - REAS, le 26/9/2023 sous Qn°M006946 Enrg n°23503587.

Les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable, et de nommer le liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission. Le siège de la liquidation est celui de la société.

Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur, au siège social de la société sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0752592V sous dossier n°2023164719 en date du 28/9/2023.

2023402385SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/9/2023 et enregistré à la recette des finances de Hammem Chat le 19/9/2023 sous le n°M036623, n° d'Enregistrement 23201801, Mr Mouhamed Ghazi Ben Allela Ben Azouz Elmghirbi titulaire de la CIN n°07053353 vend l'ensemble du Fonds de commerce consistant en le local sis à la rue de l'Environnement Hamem Chat, avec ses éléments corporels et incorporels à la société «OMEGA VOLAILLES SARL» représentée par son gérant Mr Ahmed Ben Taher Mrabet titulaire de la CIN n°06293693.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'acheteuse Sté OMEGA VOLAILLES SARL à la rue de la Paix bureau n°02-8030 Grombalia.

Annonce publiée au journal le Quotidien en date du 4/10/2023.

2023T00919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 22/9/2023 quittance n°74468 Mr Med Ali Ghazouani titulaire de la CIN n°03666619 a cédé à Mr Imed Nasrallah titulaire de la CIN n°07721827, le fonds de commerce destiné à la vente des petits repas, sis au 35 bis rue Abderrazak Chraibi Tunis.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Maître Kouraichi Imed avocat, 102 rue Radhia Haddad Tunis.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 4/10/2023.

2023T00921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente conclu en date du 22/9/2023 et enregistré à la recette des finances de Mnihla le 25/9/2023 sous le n°23204740, quittance n°M081026. Mr Hamdi Chokri résident à la rue Abou Dher Elghafari n°8 Cité ennacer Mnihla Ariana, a vendu en son nom et en sa qualité de mandataire des autres héritiers du défunt Hamdi Nabila la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Ibn Khaldoun cité ettadhamen Ariana, à Mr Lotfi Ben El Houcine Riahi résident à cité sidi marwen sabalet ben Ammar Elbokri Ariana. Les oppositions sur le prix du fonds de commerce doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk de 28/9/2023.

2023R02326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 18/8/2023, enregistré à la recette des finances de l'avenue Taieb Mhiri Nabeul le 25/8/2023, sous le n°23204567, quittance n°M042218, Mr Mohamed amine ben Habib Ben Hédi Elbehi, CIN n°06446230, M.F : N 1203089L, a vendu à la société ROUIS STORE SARL, MF : 1821334W représentée par gérante Manel bent Mohamed Rouis titulaire de la CIN 09773969, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour le commerce, sis à l'Avenue de la République Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse suivante : Avenue de la République Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux le «Quotidien» et «Chourouk» en date du 20 septembre 2023.

2023R02327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 08 et 16 Mars 2023 et enregistré à la recette de l'Avenue de l'Indépendance Bardo le 26 Juin 2023 (Reçu N°M5675 enregistrement n°23202438 Madame Moufida Bent Md Ben Ahmed Krichaine (C.I.N n°07000301) épouse Hédi TAKTEK a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Aroua Bent Hichem Loulou (C.I.N n°14353809) Il la représente en signant son père Monsieur Hichem Loulou (C.I.N n°01306368) sise au n°35 Rue Mongi Slim, Bardo -2000, exploité "MTLA ET MOUSSE" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce sis au n°35 Rue Mongi Slim, Bardo - 2000 dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien daté le 3/10/2023.

2023R02333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 26/9/2023 à la recette des finances de Bouhajla, quittance n°M051580 enregistrement n°23202027 Mme Marwa Bent Belgacem Ayadi a vendu à Mr Hassen Ben Salah Heni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Vente Fruits secs en détails, sis à l'avenue 14 Janvier Bouhajla et enfance lycée secondaire Bouhajla.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de maître Haroun Shili à son bureau sis à l'avenue Ali ben Amara Bouhajla 3180 Kairouan dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 4/10/2023.

2023R02334FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Jendouba le 22/8/2023, n° d'enregistrement 23204460 n° de reçu MO59698, Houssin ben Elhbib Soltani titulaire de la carte d'identité nationale n°07971561 au 9/3/2017 vend et cède à Hanene bent Ibrahim Gharbi titulaire de la carte d'identité nationale n°07968105 au 21/3/2017 la totalité du fonds de commerce situé sur la route Ghar Al-Dima quartier AJ-Saaidiya n°3 Al-Jerif Jendouba superficie 140 mètres carrés exploitée comme café de première classe, écrit par le Maître Ben Youssef Anis titulaire de la carte d'identité nationale n°02577984 délivrée le 11/11/2021 matricule fiscal 947225C/P/000 à la rue Tayeb El Mehiri 24 Jendouba.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au Maître Anis ben Youssef Jendouba dans les 20 jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de République Tunisienne qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 13/9/2023.

2023R02339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous privé daté le 01/9/2023 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 11/9/2023 sous n° d'enregistrement 23201495, quittance n°M047021, Mr Mohsen Ben Zayed Ben Hmida Ben Sessi titulaire de la CIN n°02525057 délivrée le 25/4/2023 a vendu à Monsieur Elfadhel ben Hsan Ben Etayeb Elfatmi titulaire de la CIN n°07751353 délivrée le 19/10/2012 Demeurant à Ain Djej Elaawawdha Jendouba le fonds de commerce destiné à l'activité de tous types de commerce sis au local rue Mohamed Ali Bouselem.

Toute personne qui désire faire opposition sera reçue auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi Nassira Auprès de la cour d'appel dont le bureau sis à la rue el quods Bouselem.

Délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Le Quotidien du 19/9/2023.

2023R02340FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing en date du 01/9/2023 enregistré à la recette des finances de Bouselem le 11/9/2023 sous n° d'Enregistrement 23201496, quittance n°M047024.

Mr Mohsen ben Zayed ben Hmida ben Sessi titulaire de la CIN n°02525057 délivrée le 25/4/2023 a vendu à Monsieur El Fadhel ben Hsan Ben Etayeb Elfatmi titulaire de la CIN n°07751153 délivrée le 19/10/2012 Demeurant à Ain Djej Elaawawdha Jendouba le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente de produits de fer, la graisse et verre en détail, à la vente de matériaux de fer et l'échange de divers produits en détail dans des gaz spécialisés et à la vente des matériaux sains au local rue Mohamed Ali Bouselem.

Toute personne qui désire faire opposition sera reçu auprès du rédacteur de l'acte Maître Ouhibi auprès de la cour d'appel dont le bureau à la rue el quods Bouselem.

Délais de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 19/9/2023.

2023R02341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Metouia Gabès le 15/9/2023 n° de quittance M020942 et d'enregistrement 23200841. Mme Hayet Ben Amar Rhimi a vendu le fonds de commerce situé à Manzel AL Habib Gabès, exploité dans l'activité de boulangerie, à Mme Fatma bent al-sadek ghali avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal «Le Quotidien» du 3/10/2023.

2023R02342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Slama Samir Avocat demeurant à l'avenue Farhat Hached Sahline, légalisé à la mairie de Sahline en date du 28/9/2023 et enregistré à la Recette de Sahline le 28/9/2023 (reçu n°M034511), Achref Jtiwa titulaire du passeport n°YL7078726 vend à Mohamed Amer Rhaiem titulaire de la CIN n°06845372 le fonds de Commerce dont l'activité consiste au commerce des légumes et fruits, demeurant au 9 Espace Commercial Sahline.

Les oppositions doivent parvenir dans les 20 jours qui suivront l'avis qui sera publié au journal officiel de la République Tunisienne chez l'acheteur au 9 Espace Commercial Sahline.

2023S01150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 22/8/2023, reçu n°M0063805, Numéro d'enregistrement 23202522 la société Mohamed et Mounir Zitouni a vendu à madame Najoua bent Ali Ben Amara Chaoueeh titulaire de la cin 02959655 la totalité du fonds de commerce sus dit sis à la rue de la République Sousse n°36. Les oppositions peuvent être faites dés la publication de cette annonce au J.O.R.T et au bureau de Maître Noura Ben Belgacem, Avocat, MF 792314/V rue Tahar Sfar Sousse.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 8/9/2023.

2023S01156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/9/2023 enregistré à la Recette des Finances Sakiet Ezzit Sfax le 25/9/2023 n° de quittance M069248 et n° d'enregistrement 23203461, Monsieur Jalel Elabed, titulaire de C.I.N n°04135076, sis à l'avenue Khaled Ibn Elwalid n°17 Moknin Monastir, a vendu à Monsieur Youssef Boughariou, titulaire de la C.I.N n°01315369 sis à la rue Habib Bourguiba n°183 chihia Sfax tout le fonds de commerce représentant la cafétéria «Pause Café» sise à la route Tunis km 6.5 rue Taieb Mhiri Imm Nour magasin n°2 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du Maître Ahmed Besbes avocat à Sfax avenue haffouz immeuble anis 3ème étage Sfax, dépassant ce délai toutes les oppositions seront rejetées.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal Le Quotidien le 29/9/2023.

2023X01258FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique daté du 20-9-2023 enregistré à la recette des finances de Mateur le 28-9-2023 (quittance n°M064091) Monsieur Anis ben Abdelkrim Askri demeurant à la rue elfela n°12 cité Ezzouhour Mateur a transféré gratuitement à Madame Khaoula bent Béchir Fergani demeurant 20 cité Ezzouhour avenue 20 Mars Mateur la totalité du fonds de commerce «Station vitrage automobiles du nord» avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans un local sis à l'avenue 20 Mars Mateur.

Les oppositions seront formulées entre les mains du donataire demeurant 20 cité Ezzouhour avenue 20 Mars Mateur et ce dans un délai de vingt jours à compter de l'insertion de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette donation a été publié dans le journal le Quotidien du 01-9-2023.

2023402359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant le 29/8/2023 enregistré à la recette des Finances la Goulette le 20/9/2023 sous n°23206866 quittance n°M101550 Sté City frip titulaire de l'Identifiant Unique n°1592598S, Gérante Najeh el Aloui titulaire de la CIN n°08709518 en tant que propriétaire a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial situé à l'Avenue Carthage Ain Zaghouane Tunis à Madame Imen Abed titulaire de la CIN n°07462965.

Toute opposition sera rendue entre les mains de Maître Rabia El Heni sise au 13 av Habib Bourguiba Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au jort.

Cet avis a été publié au journal le quotidien paru le 30/9/2023.

2023402365FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche Tunis le 15/9/2023 sous le n° de quittance M068317 enregistrement 23204473. La société SEVA ayant le M.F. 994433YAE/001 a vendu à la société EXPERTS DES VITRES ayant le M.F. 1711973LBM000 tout le fonds de commerce sis au 27 rue El khortoum Tunis destiné pour la vente et l'installation des verres de voiture.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 septembre 2023.

2023402366FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 18/9/2023 sous le n° de quittance M065217 enregistrement 23204623. La société SEVA ayant le M.F. 994433YAE/001 a vendu à la société EXPERTS DES VITRES ayant le M.F. 1711973LBM000 tout le fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble situé à Ben Arous klm 55 destiné pour la vente et l'installation des verres de voiture.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 septembre 2023.

2023402367FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Sejoumi le 15/9/2023 sous le n° de quittance M087712 enregistrement 23203298. La société SEVA ayant le M.F. 994433YAE/001 a vendu à la société EXPERTS DES VITRES ayant le M.F. 1711973LBM000 tout le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée de la propriété située à Mornaguia, dont l'adresse postale est Km 11, El Agba destiné pour la vente et l'installation des verres de voiture.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au jort.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 23 septembre 2023.

2023402368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de vente en date du 18/9/2023 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 21/9/2023 sous quittance 74337 enregistrement 23204536, Madame Imen Boudhehir épouse Bechir Zaoui a cédé à Mr Mondher Kahlaoui la totalité du fonds de commerce sis à Galerie 7 magasin n°50, 1er étage Rue de Paris n°38-40 Tunis entant que local de la vente de produits électroniques et divers.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Mondher Kahlaoui et seront recevables à l'adresse du fonds de commerce sis à Galerie 7 magasin n°50, 1er étage Rue Paris n°38-40 Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT, cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/9/2023.

2023402382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la Recette de Jerba le 3/7/2023 sous le numéro 23203933, la société Chahia, siège social rue Sidi Salem Sfax, registre de commerce B1490413, représentée par son gérant Jarmoud Nabil, titulaire de CIN n°05737945 a vendu au profit de l'acquéreur Koukan Hamdi, la totalité du fonds de commerce sis au 47 rue Adelhamid Elkhadi houmet souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été déposé aux journaux Essabah et le Temps le 22/9/2023.

2023402383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 30/8/2022, Q.n°M087428, n° d'Enregistrement 23205279 la société jannet El ones située au 9 avenue Taieb Mhiri Ariana en la personne de son représentant juridique monsieur Etfathi Kchaou titulaire de la cin n°01320132

demeurant au n°11 avenue Hawa Ben Salah Menzah 9 Tunis a vendu à madame Bahri Yosr titulaire de la cin n°14775010 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au 9 avenue Taieb Mhiri Ariana utilisé pour la vente de prêt à porter pour enfants avec un prix de soixante milles dinars.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maitre Hammi Makni Imen 10 rue Hedi Chaker immeuble chaibi 1er étage bureau n°A 13 dans les délais légaux. Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 8/9/2023 page 12.

2023402384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé le 31/8/2023 et enregistré à la recette des finances de BARDO le 01/9/2023 sous le n° d'enregistrement 23203300 quittance n°M063073 La société Kiriko SARL son MF 1702203X a vendu à Omar Ben Lotfi Ben Omar Nasr CIN n°0874933 tout le fonds de commerce sis au 2 avenue Habib Bourguiba 2000 dont son objet est la vente des produits de nettoyage. Les oppositions seront reçues à la Résidence de l'acheteur sis au 24 rue Hannibal Khaznadar dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 22 septembre 2023.

2023402388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzel Temime 26/9/2023 sous le n°23202517 quittance n°M073259 Monsieur Slitti Ahmed (CIN 06444289) a vendu à l'entreprise STA CONSERVE Sté en cours de création représentée par Monsieur Zgeub Mohamed Khaled (CIN 06445530) l'ensemble du fonds de commerce spécialisé pour la vente, la mise en conserve et l'emballage des produits alimentaires dans le local sis au n°17 rue la Liberté Skalba Menzel Temime. Les oppositions doivent être entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 01/10/2023.

2023402390FCCC2

Location gérance libre

Société LA PAIX SA

Aux termes de l'acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 16/8/2023 quittance n°M019718, sous le n°23300653, la société «La Paix» a donné en gérance libre à Mme Kaouther Dhieb, sise au n°01 Rue Ahmed Khortoubi cité El Mansoura Nabeul, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels incorporels, exploité au sein du local n°BI17 sis au grand Bazar à la médina mediterranea à Yasmine Hammamet, destinée à l'usage exclusive de l'activité de «Restaurant», et ce pour une durée renouvelable allant du 01/01/2023 et finissant le 31/12/2023 conformément à l'art 231 CC, un extrait de ce contrat a été publié au JORT et dans deux journaux quotidiens La Presse et Essahafa du 3/10/2023.

2023T00912FCCC3

Société LA PAIX SA

Aux termes de l'acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Bouficha le 21/8/2023 quittance n°M019991, sous le n°23300675, la société «La Paix» a donné en Gérance libre à Mme Salwa Kefi, sise à la Rue Ali Trad Le Kef, une partie du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploitée au sein du local n° PF01 sis à la Rue des éléphants Carthage Land Yasmine Hammamet, destinée à l'usage exclusive de l'activité de «Restaurant», et ce pour une durée ferme non renouvelable allant du 01/5/2023 et finissant le 31/12/2024. Conformément à l'art 231 CC, un extrait de ce contrat a été publié au JORT et dans deux journaux quotidiens Essahafa et La Presse du 3/10/2023.

2023T00913FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 12/6/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul sous le numéro 23302344 et la quittance numéro M043237 le 19/6/2023 Mr Mohamed Ali Hajji carte d'identité n°01845028 délivrée le 25/10/2019 a loué la totalité de son fonds de commerce garderie scolaire exploité au local sis à la Rue Tarek Ibn Zied Nabeul à Mme Yosra Razzak carte d'identité n°06417778 délivrée le 10/3/2005.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 3/10/2023.

2023R02335FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/9/2023, enregistré à la R.F d'Abu al Kassem al Chebbi Sfax le 29/9/2023 quittance n°M090874 enregistrement n°23304387 Monsieur Koubaa Mohamed CIN n°01044139 sis à la rue Habib Bourguiba M. Al hakim Sakiet Ezzit Sfax a loué à Madame TRIGUI Hajer CIN n°04760745 sise à la rue Taher Kammoun n° 52 Gremda Sfax le F.C qui consiste au COMMERCE CHAUSSURES, sis au n°185 Rue Mongi Slïm Sfax Medina.

La location englobe les éléments incorporels et Corporels.

Toutes personnes voulant former opposition durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Monsieur Koubaa Mohamed à son adresse sus-indiquée où est déposée une copie légale du contrat de location.

Cet extrait est publié aux quotidiens "Essabeh et Le Temps" du 01 octobre 2023 N° PS2300521.

2023X01256FCCC3

Résiliation d'un contrat

Par un acte sous seing privé en date du 21/20 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 25/9/2023 reçu numéro 114198 et enregistrement numéro 23305962 Mr Walid Kabedou titulaire de la carte d'identité nationale 05401713 et Mr Kais Rayhani titulaire de la carte d'identité nationale 00299225, ont résilié la location (gérance libre) avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 13 rue les jasmins cité el khalil la Marsa Tunis qui a été loué pour exercer l'alimentation générale.

Les oppositions seront adressées chez Maître Gharbi Raoudha et ce dans les 20 jours qui suivent la publication de la résiliation au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et le journal «Achourouk» du 30 septembre 2023.

2023402381FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Femmes Al-Nasr Kairouan

Siège social : Quartier Okba, Avenue de Grèce, N°3/3100, Kairouan

Objectifs : Former et encadrer les joueuses émergentes du football féminin

Membres :

Présidente de l'Association : Afifa Barguaoui

Vice-président : Sami Romdhani

Trésorière : Aida Barguaoui

Secrétaire générale : Rim Ben Haj Farhat

Membre : Rabeh Amri.

2023R02329APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des agents de la Commune de Joumine

Siège social : Administration de La Commune de Joumine.

Objectifs :

Etablir un lien social entre les agents et les fonctionnaires de la commune de Joumine.

Réaliser des activités culturelles et récréatives.

Les Membres :

Faycel Ghanmi : Président

Khaled Yermeni : Trésorier

Hichem Ayedi : Secrétaire Général

Bessem Themri : Vice-président.

2023R02337APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale Afaq pour les Employés Restaurant Universitaire AH Belhawen Jendouba.

Siège social : Restaurant Universitaire Ali Belhawen Jendouba

Objectifs :

1- Tisser des liens d'amitié et de solidarité entre ses participants et réaliser des activités récréatives éducatives et sociale

2- Octroi d'aides en cas de décès de fêtes religieuses et pendant la rentrée scolaire et universitaire.

Membres :

- Présidant : Ayadi Fayçal

- Secrétaire général : Othmani Taowifik

- Trésorier : Mahjoubi Jamel.

2023R02338APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Tunisienne pour la Promotion de l'Anglais et du français ATPAF

Adresse : Rue Ali Belhouane Nabeul 8000

Sujet : éducatif

Les objectifs :

- Participer à la promotion de la langue française et anglaise.

- Participer à diffuser la conscience sociale et culturelle des deux langues.

- Participer à lier les relations entre les renseignements et les professeurs de français et de l'anglais dans écoles primaires, les collèges et les privés et étatiques.

- Travailler à instaurer la langue française et dans les médias.

Les dirigeants :

La présidente : Mme Yassmina Saad

Trésorier : Habib Khaiati.

Secrétaire Général : Ali Cherif.

2023R02343APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des Rejichoix à l'étranger

Objet : de développement.

But : Contribuer au développement de la ville de Rejiche sur les plans social, économique, environnemental et culturel

Aider les personnes nécessiteux et ceux qui en ont besoin

Réaliser des activités culturelles et récréatives au profit des résidents de la région

Siège : Rue d'Algérie 5121- Réjiche - Mahdia

Président : Mohamed Bardai

Secrétaire Général : Fahed Lataoui

Trésorier : Mariem Grayaa.

2023S01144APSF1

Constitution d'une l'association

L'Association Estidama pour le Développement Durable est classée association civile et son siège social est à l'Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir et sont objectif est de :

1- Contribuer à diffuser la culture de protection de l'environnement et à renforcer les capacités des jeunes pour le développement durable.

2- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Présidente de l'association : Sghaier Nour

Vice-président : Ben Essghaier Mohamed

Secrétaire générale : Souad Agribi

Trésorière : Asmaa Shakah.

2023S01149APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Essadaka des Arts et des Cultures

Siège : Avenue de l'environnement à Sahline 5012 - Gouvernorat de Monastir

Objet : Culturelle, Sociale et de développement.

But : Travailler à diffuser la culture du dialogue, de la tolérance et de la justice sociale et construire des ponts de coopération culturelle et sociale entre les peuples de la Méditerranée,

- Œuvrer à consolider les valeurs de citoyenneté et de modernité tout en adhérant à l'identité arabo-islamique

- Soutenir le développement du système culturel à travers des innovations intellectuelles dans le cadre des échanges culturels et la présentation du patrimoine culturel et historique

- Participation à des festivals et événements locaux et internationaux

- Contribuer à l'établissement de relations de coopération et de partenariats avec des associations et organisations internationales et nationales ayant des objectifs communs Numéro et date du PV : 19818 du 7/02/2023.

Comité :

Président : Mohamed Ameur Lassoued

Secrétaire Général : Yassine Azaiez

Trésorier : Hassen Amamou.

2023S01153APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : l'association sociale et culturelle

Adresse : Djebba - Thibar - Béja

Les objectifs :

- Supporter financièrement, matériellement et moralement la femme;

- Cultiver et guider la jeunesse et la famille ;

- Créer des liens avec d'autres associations et organisations aux objectifs semblables.

Les membres :

- Mme Farida Djebbia : Présidente

- Mme Rouaa Djebbi : Secrétaire générale

- Mr Wafik Ouni : Trésorier.

2023402360APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée générale de l'Association d'el Mourouj sport

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale électorale en date du 17 septembre 2023, enregistré à la recette des finances d'el Mourouj à la date du 26/9/2023 sous le numéro d'enregistrement 23704665, le comité directeur suivant a été élu pour la période électorale au 14/10/2023 du 17/9/2026.

Président : Mohamed Nagati

Vice-président : Tahar Chamekh

Secrétaire général : Moncef Hamdi

Trésorier : Abdelaziz Oueslati.

2023R02358APSF2

Election d'un syndicat de copropriétaires Ennkhilet - Ariana

Selon le PV de l'assemblée générale élective du 27/10/2018 rédigé par les notaires maîtres Afef Kaouech et Maha Sellami, et enregistré le 14/12/2018 sous le n°126814 et déposé à la municipalité de La Soukra le 7/01/2020 sous le numéro 52 et au cours de laquelle un syndicat des copropriétaires de la résidence "La Perla" sise à la rue Al Jawhara Enkhilet Ariana, a été élu :

Président : Bourgaa Mohamed

Secrétaire général : Zagrouba Azedine

Trésorière : Ouni Hanen.

2023402369APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Chokri Néji

Avocat à la cour de cassation

08 Rue d'Alger 2ème étage - Tunis

Le saisissant : Receveur de finance El fahs, en son siège à la recette des finances El fahs et élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Chokri Néji, Avocat à la cour de cassation, 8 Rue d'Alger 2ème Etage - Tunis M/F A - S433834.

Le saisi : Monsieur Mohamed Bechr, demeurant à Amaim El fahs Gouvernorat Zaghouan, MF : 289047 M

Désignation de l'immeuble saisi : tout l'immeuble revenant à la partie saisie dans la propriété objet du titre foncier n°2157 Zaghouan, dénommé «bechr» dont la superficie totale est 2 hectares - 67 Ar - 70 centiares, selon les experts nommés par le tribunal l'immeuble objet de l'adjudication : il s'agit d'un terrain agricole (une oliveraie extensive) au rythme pluvieux, Délimité par l'est, l'ouest, sud et nord par des terrains agricoles revenant au voisin; le terrain agricole est constitué de 158 plantations (Olivettes), l'âge des oliviers productifs est de 40 ans, en vertu de l'écrit daté du 15/6/2023 sous le n°6334 l'agence foncière agricole A F A autorise le saisissant de vendre l'immeuble saisi.

Mise à prix : La valeur de l'immeuble saisi est estimée à cent vingt deux mille six cent quarante six dinars

(122 646 D 000) après réduction de 40% de la mise à prix ordonnée par la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Zaghouan (Audience le 18/9/2023) plus les frais de poursuite et honoraires qui ont été fixés par le tribunal de cette audience à concurrence de huit mille deux cent cinquante neuf dinars et cent quatre millimes (8259D104), sans compter les frais de poursuite et honoraires qui seront fixés par le tribunal le jour de la prochaine audience.

Date et lieu de l'enchère : Lundi le 6/11/2023 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Zaghouan (palais de justice) à partir de 9 h du Matin.

Visite de terrain objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur les lieux mêmes et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

Les participants doivent se conformer à la loi Tunisienne en vigueur et doivent avoir les autorisations administratives et juridiques à une date antérieure à la date de l'enchère.

2023T00914VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

SOCIETE HACHED YOUNES AVOCAT

38, Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofien 2ème étage Menzeh 8 Ariana

Tél : 709776-717097781

Fax : 71 709 742

MF : 000/MA1833516/P

Partie poursuivante : Qatar National Bank Tunisie; Représentée par son Directeur Général ; Société Anonyme, identifiant unique n°014247W ayant son domicile élu à la rue cité des Sciences BP 320 - 1080 Tunis, son avocat Maître Younes Hached / Société Hached Younes Avocat sise au 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached / Société Hached Younes Avocat sis au 38, Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiene 2ème Etage Menzeh 8 - Ariana.

La partie saisie : Abdelkarim Ben Orami Ben Ali Amri CIN 03361246.

L'immeuble saisi : Les parts indivises soient 60000 parts dans le TF n°560672 Nabeul dénommé "Othmania" sis à Délégation Grombalia - Gouvernorat de Nabeul d'une superficie globale de 255797m² soit 287500 parts. Les parts indivises consistent en deux parcelles de terrains agricoles faisant partie des zones irriguées publiques de Grombalia Gouvernorat de Nabeul, la première parcelle sous le numéro 16 d'une superficie de 4H53A00C la deuxième parcelle sous le numéro 19 d'une superficie de 58A18C.

Les charges :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 600.000,000 dt inscrite le 02/8/2010 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 550.000,000 dt inscrite le 20/5/2011 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 350.000,000 dt inscrite le 25/6/2011 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 800.000,000 dt inscrite le 10/8/2011 au profit de STUSID BANK

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000 dt inscrite le 5/12/2011 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 550.000,000 dt inscrite le 24/12/2011 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 320.000,000 dt inscrite le 01/08/2012 au profit de STUSID BANK

- Hypothèque volontaire à hauteur de 800.000,000 dt inscrite le 01/3/2013 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 2.500.000,000 dt inscrite le 01/3/2013 au profit de la QNB

- Hypothèque volontaire à hauteur de 700.000,000 dt inscrite le 26/8/2013 au profit de STUSID BANK

- Hypothèque volontaire à hauteur de 250.000, 000 dt inscrite le 18/11/2015 au profit de STUSID BANK

- Création d'une zone irriguée publique inscrite le 31/7/2013 au profit de l'agence foncière agricole

- Privilège du Trésor public à hauteur de 3.110.902,000 dt inscrit le 24/5/2019 au profit de trésor public tunisien (Recette du Bureau régional des douanes de Gabès)

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 14/7/2022 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 270.000,000 DT

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 30/10/2023 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2023T00915VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, SA matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : SION BITTAN, CIN 03464973 demeurant à Houmet Souk Djerba.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°6948 le 24/10/2018 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Bechir Jdaa le 18/01/2019 sous le n°4139.

2- Hypothèque d'un montant de 575.000.000dt en vertu du contrat de prêt enregistré le 21/10/2016 à la recette des finances Avenue de la Gare (Quittance n°60028, enregistrement n°16605749) inscrite au registre foncier de Médenine sur titre foncier n°3753 nommé "EL KATEB" le 30/11/2016 dépôt Médenine vol 8/2016, n°4255.

5) Saisie exécutoire : procès-verbal de saisie exécution par huissier notaire maître Taoufik Lajimi le 15/5/2023 sous le n°55084 et inscrit au registre foncier le 02/8/2023 dépôt Médenine, vol 1m/2023, n°4107.

6) L'immeuble mis vente : Titre foncier n°3753 Médenine dénommé «EL KATEB» d'une superficie égale à 930 m² située à la zone touristique «Sidi Mahrez» houmet souk Djerba consistant en un terrain clôturé délimité au sud dans une longueur de 1.14m par une clôture ensuite le lot n°88 mezraya et dans une longueur de 30.77m par le lot n°8 mezraya, à l'est dans une longueur de 33.70 par une clôture ensuite un passage, au nord dans une longueur de 16.17m par une clôture et un passage et à l'ouest dans une longueur de 20.91m et 21.09m par une clôture ensuite un terrain.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 300.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 28/12/2002 vol 05 Médenine n°3676 augmentée à 350.000.000dt inscrite le 23/4/2005 vol 03 Médenine n°2392.

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 12/11/2003 vol 08 Médenine n°5492.

- Hypothèque d'un montant de 50.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 27/6/2006 vol 05 Médenine n° 2911.

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 27/6/2006 vol 05 Médenine n° 2912.

- Hypothèque d'un montant de 16.400.000dt Médenine au profit de l'ATB inscrite le 27/6/2006 vol 05 Médenine n°2913.

- Hypothèque d'un montant de 80.000,000dt au profit de l'ATB inscrite le 30/4/2010 vol 04/2010 Médenine n°2352.

- Hypothèque d'un montant de 370.000.000 dt au profit de l'ATB inscrite le 25/9/2010 vol 08/2010 Médenine n°4775.

- Hypothèque d'un montant de 150.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 18/12/2010 vol 10/2010 Médenine n°5962.

- Hypothèque d'un montant de 150.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 7/2/2014 vol 01/2014 Médenine n°442.

- Hypothèque d'un montant de 200.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 30/11/2016 vol 08/2016 Médenine n°4254.

- Hypothèque d'un montant de 575.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 30/11/2016 vol 08/2016 Médenine n°4253.

8) Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 429.180.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 30 octobre 2023 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2023T00916VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie Immobilière

Le créancier saisissant : Zoubir Bouzrara, retraité, titulaire de la carte d'identité nationale n°00327412 demeurant à Zrawa Matmata Jdida Gabès, son domicile élu est chez Cabinet Maître Hanen Khemiri Avocate sise à la rue de Palestine Jara Gabès.

Débiteur saisi : Khalil Erkik, retraité, titulaire de la carte d'identité nationale n°0502329 demeurant à la rue de Taher Haded Sakiet Ezit Sfax.

L'avocate poursuivante : Maître Hanen Khemiri Avocate sise à la rue de Palestine Jara Gabès.

Le bien saisi : La moitié indivise de l'immeuble immatriculé objet titre foncier n°25204 Sfax, dénommé «Bayya», avec bâtisse située sur la route de Tunis au km 5 Sakiet Ezit Sfax, d'une superficie de 1155 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix a été estimée à trois cent vingt cinq milles dinars (325.000.000D) auquels devront être ajoutés les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 13/11/2023 à partir de 9H du matin à l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Les conditions de la visite : La visite de l'immeuble saisi : Tous les jours de la semaine pendant les horaires du travail. Pour consulter le cahier des charges, vous pouvez le demander soit auprès du Greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou au bureau de l'avocate chargée d'effectuer les poursuites.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers de ce montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de monsieur le gouverneur compétent.

2023R02330VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mouna Maghroum

Avocate à la cour de cassation

Tél : 71 580 730

Poursuivant : AMEN BANQUE, S A représentée par son représentant

légal ayant son siège social à Tunis Av Mohamed, R.C B176041996 Tunis et élisant domicile à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Mouna Maghroum Avocate à la cour de cassation, 71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo Matricule fiscal 784740NAP000.

Partie saisie : Samir Tabassi, agriculteur, titulaire de la CIN n°00582357, demeurant à Sidi Salem Ejdaida Manouba, en tant que débiteur.

Immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°22895 Manouba «Ezzouhour» situé à Sidi Salem constitué: d'un terrain agricole productif de 9 hectares (90000 m²) avec des grenadiers et poiriers doté de l'irrigation goutte à goutte, le reste du terrain soit 1 hectare 05 ares (10500 m²) est constitué par des chambres froides, habitations, d'un terrain nu, un puits et un bassin :

- 6 chambres froides de 300 tonnes (50 t pour chaque chambre) construites sur une superficie de 600 m² et un bureau de 30 m² approximativement

- 4 habitations ouvrant sur un terrain nu : la villa n°1 se situe à droite de l'entrée du domaine de 260 m², constituée d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et un hall/ la villa n°2 se situe à gauche de l'entrée d'une superficie de 280 m² constituée d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain et un hall/une villa de deux étages à gauche de l'entrée, le premier étage d'une superficie de 180 m² constitué d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain, salle d'eau et un hall, son entrée est indépendante, le premier étage d'une superficie de 180 m² constituée d'un salon, 3 chambres, cuisine, salle de bain, salle d'eau et un hall, son entrée est indépendante, toutes les habitations sont couvertes de parterres et leurs fenêtres sont en bois rouge.

- Un parking couvert en ciment de 100 m² approximativement

- Une étable de 300m²

Mise à prix : deux milliards cinq cent deux mille cinq cent vingt dinars (2.502.520.000 dt) ainsi que les frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi huit novembre 2023 (8/11/2023) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Manouba situé sur la route de oued lil.

Autorisations administratives : l'autorisation du gouverneur est requise pour toute vente en vertu de la loi n°29 année 2000 en date du 6/3/2000

Les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

Visite de l'immeuble et cahier des charges : tous les jours. Pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Manouba et à l'étude de l'avocate poursuivante.

Participation aux enchères : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2023R02332VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'Avenue Mohamed V Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ La débitrice assignée de la saisie : Madame Hedia Bent Abdelhakim Ladhari, chef de service à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, titulaire de la CIN numéro 00266069, domiciliée au 5 rue des Oasis - Nozha Soltane - Borj Cedria -gouvernorat de Ben Arous (en sa qualité de caution numéraire solidaire avec la sciété Transport ATM, en la personne de son représentant juridique).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Maître Neggazi Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente est sous la forme de parts à l'indivision dont la superficie est de (600 parts /m²), du bien dénommé «Ben Miled» objet du titre foncier numéro 552078 Nabeul, issu de la modification du titre foncier numéro 121192 Nabeul, composé de la parcelle numéro 5 du plan relatif à ce titre, sis au Nord-est de Soliman à El Marja - délégation de Soliman - gouvernorat de Nabeul, dont la superficie est de (1004000 m² divisée en 1004000 parts). Ce bien est situé dans la région d'El Marja, près des zones urbaines et le bord de la plage, entre deux cités résidentielles et composé d'un terrain agricole dans une part et le marais dans d'autre part, dont sa terre est couverte de plantes sauvages et bâti sur une part quelques logements dispersés et revenant aux propriétaires originaux de ce bien immobilier. Le bien immobilier duquel les parts à l'indivision sont extraites, objet de la vente est limite du côté de la Kebla le titre foncier numéro 121117 Nabeul et au fond par la plage, à l'Ouest par une cité résidentielle crée par le titre foncier numéro 7881 Nabeul, à l'est par une cité résidentielle crée par le titre foncier numéro 121117 Nabeul / 28364.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est de quarante sept milles et sept cent Dinars (47700 d 000) ainsi que les frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au trente octobre deux mille vingt trois (30/10/2023) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R02354VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Etude Maître Monia Talhaoui

Huissier de Justice

25 Rue El Jazira -

4ème étage Bureau n°02 - Tunis

Tél/Fax : 71.322.210

GSM : 93.637.467

Demandeurs :

1) Mr. Bechir Jridi sis à Habess Sidi Thabet - Tunis.

2) Mr. Sofien Ben Abid sis à la Rue Abou Baker Seddik cité 20 Mars - Mornaguia.

3) Mr. Makram Ayachi sis au n°37 Rue 4510 - Cité Zouhour.

4) Mr. Jamel Talbi sis au n°11 Rue 42535 - Ezzahrouni.

Avocat : Maître Tahar Chamekh sis au 18 Rue Ibn Khaldoun - Tunis. M.F : 1081723 L.

Débiteur : SOCIETE SEVIL. 0578481M.

Domicile : Sis au n°03 Impasse 03 Rue 8612 - Charguia 01 - Tunis.

Fonds de commerce (Vente des chaussures : Hommes et Femmes) sis au n°37 Rue Paris - Tunis.

Mise à prix du fonds de commerce : Six cent soixante huit mille dinars (668.000.000 DT).

Date de vente : Mardi le 24/10/2023 à 11H30 du Matin au n°37 Rue de Paris Tunis.

Pour tout renseignement contacter Maître Monia Talhaoui 25 Rue El Jazira 4ème étage Bureau N°02 - Tunis. Tél : 93.63.74.67.

2023R02355VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de 40%

Etude Maître Triki Salah

Avocat à la cassation

8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax

Créancier poursuivant :

Société univers distribution route Gabès km 3.5 zone industrielle Sidi Salem Sfax identifiant unique 0901790F représentée par Maître Triki Salah avocat à la cour de cassation 8, rue Aboulkacem Chebbi 3000 Sfax MF : 275819M/A/P/000.

Débiteur saisi :

Abderrazek ben Messaoud, libraire demeurant Bir Ali Sfax CIN n°05291200.

Immeuble saisi :

La propriété, objet du titre foncier, n°14448, Sfax, dénommée «Saïda 191», se composant de 7 parcelles proches les unes des autres, qui sont les parcelles n°118-119-174-257-262-268 -275, toutes situées à Sedirat en face de la route nationale n°2, à environ 20 km de la ville de Bir Ali bin Khalifa gouvernorat de Sfax.

- Parcelle n°118, d'une superficie de 53726 m², plantée d'environ 65 oliviers et des amandiers et des raisins.

- Parcelle n°119, d'une superficie de 17799 m², plantée de 22 oliviers, et une maison entièrement construite d'une superficie de 160 m², et derrière elle une surface de construction sans toit de 100 m², ainsi qu'un entrepôt d'une superficie de 40 m² et une unité sanitaire indépendante du bâtiment, d'une superficie de 12 m².

- Parcelle n°174 d'une superficie de 18220 m², qui est un terrain nu non plante.

- Parcelle n°257, d'une superficie de 20348 m², plantée d'environ 40 oliviers et amandiers

- Parcelle n°262, d'une superficie de 3324 m², plantée de 6 oliviers

- Parcelle n°268, d'une superficie de 5616 m², plantée d'amandiers et raisins

- Parcelle n°275, d'une superficie de 6222 m², nouvellement plantée.

La mise à prix :

Cent quatre vingt seize mille huit cents dinars (196.800.000 D) après déduction de 40% du prix initial.

Lieu et date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi 01/11/2023 au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmad Aloulou Sfax à partir de 9 heures du matin.

Visite des lieux, tous les jours et pour de plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal.

2023X01259VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), S.A., sise au 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, M.F. n°012357 S. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Lamine Ben Mohamed Lahbib Ben Abdessalem Boudagga, C.I.N. n°08447042, demeurant au 65 rue Abbess Ibn Abdelmotalleb - Cité Riadh - Sousse.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la Société International Tripoli Garden.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Les parts indivises revenant au défendeur dans l'immeuble objet du titre foncier 98675 Sousse dénommé «Om El Khir» d'une superficie totale de 511 m² répartie en 711 parts, dont le défendeur est propriétaire de 200 parts.

L'immeuble consiste en un appartement situé au 1er étage au dessus d'une villa située au rez-de-chaussée sise à la rue Abbess Ibn Abdelmotalleb n°65, Cité Riadh 3 - Sousse.

L'immeuble est limité des coté Sud, Ouest et Nord par des maisons voisines, du coté est par une route viabilisée.

L'appartement est de haut standing composé d'un Hall, un salon, un séjour, 3 chambres à coucher, une salle d'eau avec douche, une salle de bain, une cuisine et des balcons.

Le sol de l'immeuble est en grés à la masse, le plafond est en plâtre, les fenêtres en aluminium avec des stores électriques, la cage d'escaliers est indépendante ouvrant sur le jardin. La construction est d'un style moderne. La superficie couverte de l'appartement est de 200 m².

Mise à prix :

Quatre cent quarante mille Dinars (440.000,000) hors frais.

Date et lieu de la vente :

Jeudi 26/10/2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Sousse 1.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023402326VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Tribunal de 1ère instance de Médenine

Affaire n°91

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Médenine en date du 22-5-2023 il a été décidé l'ouverture de la distribution du montant provenant de la vente des biens déjà saisis pour le compte de l'ATB suite à la requête déposée par Maître Rouis Kais au nom de l'ATB.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 et suivants du CPCC.

2023T00917VEPA2

Changement d'un administrateur de justice

Suivant décision du tribunal de 1ère instance de Ben Arous du juge Aymen Chebbi dossier n°301 le 15/8/2023 il a été décidé le changement de l'administrateur de justice de la société CIPAP Maître Fethi Saiid par l'administrateur Maître Ahmed Jabri.

2023T00918VEPA2

Cession de la société Tunisie EVIERS «CUCCINA»

Société anonyme

Identifiant unique : 859644B

Appel d'offres pour la cession de la société Tunisie

EVIERS «CUCCINA»

Suite au procès-verbal du tribunal de première Instance de Zaghouan du 25 septembre 2023 relatifs à l'affaire n°27 concernant la société Tunisie Eviers «CUCCINA» sis à la Zone Industrielle Jbel OUEST 1111 Zaghouan, le Contrôleur d'exécution annonce la cession de la Société Tunisie Eviers «CUCCINA» au tiers.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de contrôleur d'exécution sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé et ce au plus tard le 7 décembre 2023.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau d'administrateur judiciaire au 71559671.

2023R02331VEPA2

La Prolongation du délai d'envoi des offres relatives à la cession d'une entreprise

Société Farmer's Tunisie S.A.R.L.

Siège social : Boulevard 14 janvier - Sousse 4000

I.U : 0919517E

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 18 septembre 2023 affaire n°225/26, le commissaire à l'exécution Mr Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à la cession de l'entreprise ci-dessus indiquée est prolongé au 27 octobre 2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'entreprise suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 500 dinars. Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 53.892.070.

2023S01138VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un terrain d'une société faillie

Société Helmi de Carrelage S.A.R.L

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

IU : 1051950E

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°910 en date du 02 octobre 2023, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa

qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public qu'il se propose de vendre par voie d'appel d'offres un terrain immatriculé d'une superficie de 17640 m² sis à la rue Farhat Hachad (route de Tunis) El Jem - Mahdia.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra constater le terrain objet de vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars. Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 10 novembre 2023.

Pour plus de renseignements veuillez contacter le 53892070.

2023S01154VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'un Immeuble

Société de Climatisation Alfatimyne pour

Les Travaux de Climatisation et de Chauffage Central

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - 5100 Mahdia

I.U : 1031538K

En vertu d'une décision rendue par le juge commissaire du tribunal de première instance de Mahdia sous le n°911 en date du 02 octobre 2023, Mr Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, en sa qualité de syndic de la faillite de la société ci-dessus indiquée, informe le public qu'il se propose de vendre, par voie d'appel d'offres, un immeuble sis à Borj Aarif-Mahdia et qui se compose d'un sous sol, rez-de-chaussée et trois étages.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'immeuble objet de la vente suite à l'achat d'un cahier des charges contre paiement de 200,000 dinars.

Le dernier délai pour l'envoie des offres est fixé au 10 novembre 2023. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le 53892070.

2023S01155VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 15659 émanant du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 16/8/2023 il a été décidé la nomination de maître Souphia Gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de Ali el Ghlissi chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023X01255VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un liquidateur sur la succession du défunt

Mongi Debbech

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 15/9/2023, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de liquidateur sur la succession du défunt Mongi Debbech au lieu de Mr Mohamed Lotfi Gesmi.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 Mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2023402345VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier immatriculé n°2438 Manouba

Sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle Ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il été décidé de réouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2438 Manouba sis au n°10 et 12 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1655 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n°2438 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 3 Novembre 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2023402375VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier immatriculé n°2439 Manouba

Sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone industrielle ksar said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il été décidé de rouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°2439 Manouba sis au n°07 Rue de la Parfumerie zone industrielle

ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 4765 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n°2439 Manouba de la société Christine Confection». Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 3 Novembre 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2023402376VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier immatriculé n°15847 Manouba

Sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme Khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il été décidé de rouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°15847 Manouba sis au n°22 Rue du Tissage zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 3555 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier de charge du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n° 15847 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 3 Novembre 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2023402377VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier immatriculé n°16280 Manouba

Sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone Industrielle ksar said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommé par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, elle informe le public qu'il a été décidé de rouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16280 sis au n°01 Rue de l'imprimerie zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 5114 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme khalfi Sihem sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n°16280 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi des offres est fixé à la date du 3 Novembre 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant le temps de travail administratif.

2023402378VEPA2

Appel d'offres pour la vente du titre foncier immatriculé n°16660 Manouba

Sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba

Le Syndic de faillite de la société Christine Confection Mme khalfi Sihem qui est nommée par le jugement n°116 rendu par le Tribunal de Première Instance de La Manouba le 23/5/2023, informe le public qu'il été décidé de réouvrir l'appel d'offres pour la vente du bien immobilier du titre foncier n°16660 Manouba sis au n°10 Rue du Bois zone industrielle ksar Said Douar Hicher - Manouba d'une superficie de 1996 mètres carrés, de la société en faillite la société Christine Confection, son identifiant unique 0015018N.

Pour plus de renseignement les intéressés peuvent retirer le cahier des charges du bureau du Syndic de faillite Mme Khalfi Sihem sis au 19 rue

de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 contre le paiement d'un montant de 200,000 dinars, non remboursable.

Tout intéressé peut contacter le syndic de faillite pour retirer le cahier des charges, le remplir et l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception au bureau du Syndic de faillite sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 dans une enveloppe portant uniquement la mention «N'ouvrez pas secret, avis d'appel d'offres de vente du bien immobilier concernant le titre foncier n°16660 Manouba de la société Christine Confection».

Le dernier délai d'envoi les offres est fixé à la date du 3 Novembre 2023 pour enter dans la fin.

Les soumissionnaires peuvent visiter le bien après avoir un rendez-vous avec le syndic de faillite par téléphones : 71835690, 98103428 pendant l'horaire de travail administratif.

2023402379VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Société Viniz FOOD

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 dinars (libéré au 1/4)

Identifiant Unique : 1683835R

Les actionnaires de la société Viniz Food sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le lundi 30 octobre 2023 à 11h du matin à l'adresse suivante : 24-26 Place du 14 Janvier 2011 Tunis au 3ème étage et ce pour débattre les points de l'ordre du jour suivant :

1- Nomination de nouveaux administrateurs en remplacements des Administrateurs démissionnaires

2- Quitus aux administrateurs démissionnaires

3- Délégation de pouvoirs pour les formalités légales.

2023T00920SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2010

Saveurs Méditerranéennes SA

Société au capital de 170.000 dinars

Zone industrielle Kondar 4020 Sousse Tunisie

MF : 1036348/C

Messieurs Actionnaires;

J'ai l'honneur de vous informer conformément à l'article 13 de nos statuts que vous êtes convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de notre société (qui a été reportée le 7 septembre 2023).

Cette réunion se tiendra le 02 novembre 2023 à 09h 30 au siège de la SIM SICAR sis au 67 rue Alain Savary cité jardin bloc B 3ème étage 1002 Tunis.

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2010

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers 2010

3- Affectation des résultats

4- Quitus aux administrateurs et renouvellement des pouvoirs du PDG

5- Renouvellement des mandats des administrateurs.

6- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2011-2012-2013 et établir les bilans de liquidation de Saveurs Méditerranéennes de ses exercices 2017 à 2023.

7- Divers points.

2023T00922SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Djerba Thermalisme - SA

Siège social : Z.T - Houmet Souk Djerba

RNE : 0024795B

M.F : 024795B

Les actionnaires de la société Djerba Thermalisme - SA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 14 novembre 2023 au 8, Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Kadhra Tunis à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices 2021 et 2022 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à la même période;

4. Approbation des états financiers des exercices clos au 31/12/2021 et au 31/12/2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2021 et 2022 ;

7. Affectation des résultats des exercices clos au 31/12/2021 et au 31/12/2022 ;

8. Jetons de présence;

9. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023 à 2025 ;

10. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2023R02328SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Autoroutes

SA au capital de 1 349.529.300 DT

Identifiant unique : 0381461 V

Siège social : Imm. «Tunisie Autoroutes» Rue Baya Rahal Centre Urbain nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisie Autoroutes, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mardi 31

octobre 2023 à 9h, au sein du siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la réunion de l'assemblée générale,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration lié à l'activité de la société pour l'année 2022,

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022,

5- Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6- Affectation des résultats,

7- Quitus aux administrateurs,

8- Fixation des jetons de présence des membres de conseil d'administration et les membres du comité d'audit,

9- Autorisation de publier et de déposer.

2023R02336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de transport des produits miniers

S.A au capital de 10.000,000 DT

Siège social : Cité Chérif Gafsa 2100

RC : B17150192011

MF : 1210817 M/A/M/000

Affiliation CNSS : 30984830

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Transport des Produits Miniers sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 novembre 2023 à 9 h du matin au siège social de la société sise à l'Immeuble Karaouli center 4ème étage bloc A rue Abou Elkacem Echebbi Gafsa 2100 à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2020.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférent aux états financiers de l'exercice 2020.

3- Lecture du rapport Spécial du commissaire aux comptes afférent à l'exercice 2020 et approbation des conventions réglementaires.

4- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

7- Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'administration relatifs à l'exercice 2020.

8- L'approbation de la nomination des membres du conseil d'administration.

9- Projets de résolutions.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R02344SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique El Hana Hannibal Palace

SA au capital de 5.650.000 dinars

Port El Kantaoui - Sousse

MF : 28424 SAM 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière Et Touristique El Hana Hannibal Palace sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 28 octobre 2023 à 10h heures au siège social de la société sis à l'hôtel Hannibal Palace à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2022,

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2022,

- Approbation des conventions réglementées, article 200 et 475 du code des sociétés Commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Fixation des jetons de présence.

- Quitus aux membres du conseil d'administration de l'exercice 2022,

- Délégation pour l'accomplissement des formalités.

2023S01152SANB3

INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTANTS

Société anonyme

Immeuble IDC Immobilière 3ème étage Les résidences du Parc Jardins de Carthage

MF : 0719353P/A/M/000

Les actionnaires de la société «International Development Consultants», sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 16 octobre 2023 à 10h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des actionnaires de la société IDC en vertu de succession.

2. Questions diverses.

2023402361SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACCESS TO E-BUSINESS

Société anonyme

Capital social : 400.000 dinars

Siège social : Rue de la Bourse, Immeuble Horizon, Cité les Pins, Les Berges du Lac 2

Identifiant Unique : 0719031 Y

En vertu du procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en date du 5 septembre 2023, les actionnaires de la société ACCESS TO E-BUSINESS sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le vendredi 3

novembre 2023 à 15H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;

4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;

5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

6. Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

7. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022;

8. Affectation du résultat et approbation, s'il y a lieu;

9. Approbation des conventions réglementées;

10. Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2022 ;

11. Fixation du montant des jetons de présence ;

12. Ratification de la nomination et renouvellement des mandats d'administrateurs;

13. Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

14. Questions diverses;

15. Pouvoir en vue des formalités.

2023402363SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Marina Hôtels

Société anonyme

Capital : 4 180 000 Dinars

Siège social : Immeubles Centres des Bureaux B2-17 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 447399S/A/M/000

RNE : 0447399S

N° CNSS : 141145-10

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Marina Hôtels sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 3/11/2023 à 10 heures, à l'Hôtel Marina Palace, sis à la Zone Touristique Yasmine Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Entériner le retard du délai de tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire ;

2/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2021 ;

3/ Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

4/ Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2021 ;

5/ Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6/ Affectation des résultats;

7/ Quitus aux Administrateurs;

8/ Fixation des jetons de présence.

2023402380SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De la société «DJERBA AUTREMENT» SARL

Siège social : Av Salah ben Youssef - H. Souk Djerba

Capital social : 1 600.000 dinars

IU : 1028117R

Par l'application de l'article 126 du Code des Sociétés Commerciales, Messieurs les associés de la Société DJERBA AUTREMENT SARL, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Samedi 28 Octobre 2023 à 10 heures, au bureau du commissaire aux comptes sis à l'immeuble NOUR CITY - Bureau A-1-3- Centre Urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un gérant de la société.

2023402362SRLB3

Autres sociétés

2ème Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023

Société «SMCASM»

Capital social : 72 000 dinars

Siège social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary

1003 Cité El Khadhra Tunis

Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000

Vu que le qurom (deux tiers des adhérents) n'a pas été atteint pour l'assemblée générale extraordinaire convoquée une première fois pour le 25/9/2023 comme il ressort du rapport du bureau de ladite assemblée et en application de l'article 25 des statuts de la société «SMCASM», Messieurs les associés de la société «SMCAM» sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le mardi 31/10/2023 à 10 heures du matin au siège de la société sis au : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadhra Tunis, pour délibérer sur le même ordre du jour suivant :

- Lecture et discussion des rapports de gestion et financiers sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

- Lecture et discussion des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2020-2021-2022.

- Examen de la proposition de modification de l'article 38 des statuts.

- Changement du nombre des membres du conseil d'administration de la société de 9 membres à six membres et renouvellement du tiers.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

La présence personnelle de l'associé est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque associé peut délivrer un mandat de représentation à une autre personne.

2023T00911SODB3

Assemblée générale extraordinaire 2023

Société mutuelle de base des services agricoles à Sfax CORAVIS

Siège social : Route Gremda ceinture N°5 rue Cartagenna 3002 Sfax

Capital social : 189 960 Dinars

MF : 045477E/N/M/000

Identifiant Unique : 045477

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles CORAVIS Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue le mardi 31/10/2023 à neuf heures et demi du matin au local situé à la route de Gremda km 3.5 Sidi Abbes rue Mohamed Jmal immeuble Hadj Kacem premier étage au sujet de l'ordre de jour suivant :

- Changement du siège social de la société

- Continuité de l'exploitation de la société.

2023X01253SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles "Essalama"

Siège social : Rue Salah B Youssef, Résidence Adem, 9100 Sidi Bouzid

M.F : 0476441N

Capital : 37 Mille dinars

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura à lieu le 28 octobre 2023 à partir de 10h au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue retardée des AGO 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour les exercices 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour les exercices 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Approbation des états financiers des exercices 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats des exercices 2017-2018-2019-2020 & 2021.

- Renouvellement du 1/3 des membres du conseil.

- Pouvoirs pour formalités.

L'avis de convocation de l'AGO a été publié au bulletin officiel du registre national des entreprises le 28 septembre 2023 sous l'annonce n°2023164012 et bulletin n°192.

2023X01257SODB3

Assemblée générale

Société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation «Kmar»

Capital de 84.000,000 dinars

Avenue Khaled ben Walid immb. Erriadh Sfax

IU : 1783675A

Suite à la réunion du membre du conseil d'administration de la société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation Kmar le 22 septembre 2023 à neuf heures et demi du matin à l'immeuble Phénicie 6ème étage Sfax il a été décidé :

- L'ouverture à la candidature des membres du conseil.

- Rééchelonnement de la date de l'assemblée générale annuelle pour l'exercice 2022 qui sera tenue le Mardi 31 Octobre 2023 à neuf heures et demi du matin à l'immeuble phénicien 6ème étages Sfax al Jadida.

Observation :

- Le dépôt les candidatures des membres du conseil d'administration débute le lundi 9 octobre 2023 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du fondateur de la Société mutuelle tunisienne des producteurs d'œufs de consommation Kmar immeuble phinicia 6ème étage bloc A Gremda Sfax al jadida.

2023X01260SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Mustapha Ben Nasser a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Mahdia sous le n°11110/19 en date du 17 juillet 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité est une huilerie moderne située à la Ville d'Alhkaima - Mahdia et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Mahdia ou de la Délégation de Mahdia ou de la commune d'Alhkaima.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le délégué de Mahdia ou le secrétaire général chargé de gérer les affaires de la commune d'Al-Hakaima, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Chaouki Ben Khmais Chamekh agissant pour le compte de la société huilerie Chamekh, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Gabès sous le n° 1783/205 en date du 31 août 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à «GP1-Km17-Metouia» délégation de Metouia conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Gabès ou aux sièges de la municipalité de Metouia.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'installation et l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Gabès ou le délégué de Metouia ou le secrétaire général de la municipalité de Metouia dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Monsieur Mouhamed Ben Mahmoud Touzi titulaire de la carte nationale d'identité n°06759489 datée en Tunisie le 3 Juillet 2007 demeurant à la rue Ouled Ben Khedher n°45 Jammel Monastir annonce la perte du Titre de Propriété original sous le n°26769/15 à la date du 28 décembre 2012 objet de Titre Foncier n°55180 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef du poste de la Sécurité Nationale Jammel sud sous le n°308 le 5 septembre 2023 si quelqu'un le trouve, appelez le n°98276121.

2023S01151DIVD2

Avis

Abderraouf et Morched fils d'Ahmad ben Hassan Makni avisent être propriétaires d'une chambre d'ouverture ouest avec une maksoura, un escalier vers le toit une cuisine un hall et une parcelle est du milieu de la maison sise entre les routes de Gremda et Lafrane km 1 Sfax.

Que leurs deux titres de propriété étant perdus ils veulent extraire deux deuxièmes originaux.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X01254DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr. Tijani ben Hfidh ben al Hadj Hmida al Yaakoubi titulaire de la C.I.N n°03603497 délivrée le 22/02/1994 ; déclare avoir perdu son titre de propriété numéro 42566/k/04 délivrée le 30/11/2012 objet du titre foncier n°18216 Le Kef, muni d'un certificat de perte numéro 1711 reçu de la part du Centre de la Garde nationale de Tajerouine le 02/10/2023.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 6 octobre 2023.

2023402374DIVD2